AB/INA BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2018- 0458 /PRES promulguant la loi n°014-2018/AN du 17 mai 2018 portant ratification de l'ordonnance n°2017-007/PRES du 22 juin 2017 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5943-BF conclu le 03 mars 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet E-Burkina.

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2018-073/AN/PRES/SG/DGAJP/DSC du 30 mai 2018 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n°014-2018/AN du 17 mai 2018 portant ratification de l'ordonnance n°2017-007/PRES du 22 juin 2017 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5943-BF conclu le 03 mars 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet E-Burkina;

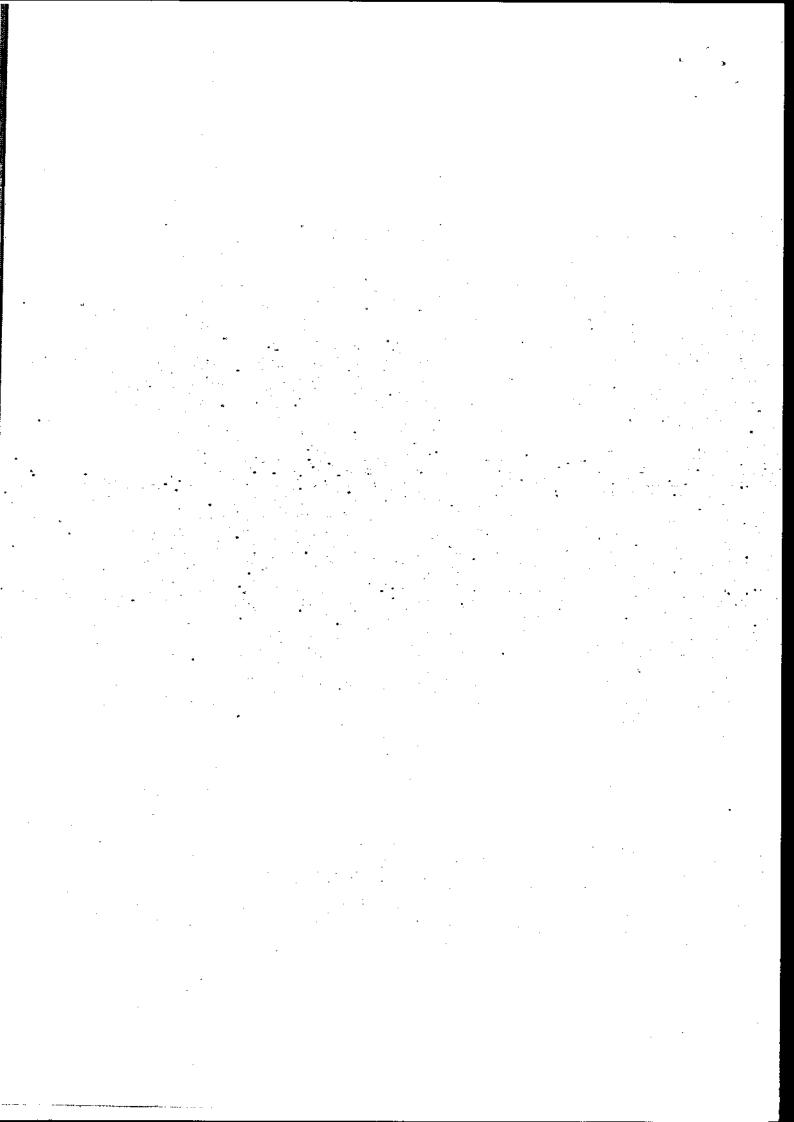
# **DECRETE**

Article 1: Est promulguée la loi n°014-2018/AN du 17 mai 2018 portant ratification de l'ordonnance n°2017-007/PRES du 22 juin 2017 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5943-BF conclu le 03 mars 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet E-Burkina.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 juin 2018

Roeh Marc Christian KABORE



#### **BURKINA FASO**

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

**UNITE-PROGRES-JUSTICE** 

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI N°014-2018/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-007/PRES DU 22 JUIN 2017 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°5943-BF CONCLU LE 03 MARS 2017 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET E-BURKINA

# L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés;

a délibéré en sa séance du 17 mai 2018 et adopté la loi dont la teneur suit :

## Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-007/PRES du 22 juin 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°5943-BF, conclu le 03 mars 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet e-Burkina.

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 17 mai 2018

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Quatrième Vice président

Salifo PIEMTORE

Le Secrétaire de séance

Sangouan Léonce SANON

